

Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

CONSEIL DE GESTION
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Délibération PNMCCA_2016_01

Élection du président
du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate -
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

Le quorum étant atteint ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, et R. 334-3 ;

VU le décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

VU l'arrêté interpréfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;

VU le procès verbal de dépouillement en date du 12 décembre 2016 ;

Article unique : après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs,

M. / Mme Gilles. JINEONI

est déclaré(e) élu(e) Président(e) du Conseil de gestion.

Le préfet de la Haute-Corse,
commissaire du gouvernement


Alain THIRION

Le préfet maritime de la Méditerranée,
commissaire du gouvernement


Charles-Henri DE LA FAVERIE DU CHÉ